



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENOT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT  
**Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN  
**Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME)  
**Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME  
**Deluz :** M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY  
**François :** M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) Grandfontaine : M. François LOPEZ  
**Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI  
**Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS  
**Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER  
**Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4)  
**Osselle :** Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE  
**Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2)  
**Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT  
**Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD  
**Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET  
**Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

**Etaient absents :** Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY  
**Boussières :** M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT François : Mme Orianne DELAGUE Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET  
**La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET  
**Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE  
**Pirey :** M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN  
**Routelle :** M. Daniel CUCHE Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** M. Anthony POULIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

**Mandataires :** M. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)

#### Délibération n°2015/002852

Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

## Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

**Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président**

**Commission : Mobilités**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Divers frais de fonctionnement »	Montant prévu au BP 2015 : 297 500 € Montant de l'opération : 12 716 € / an

### Résumé :

Des toilettes publiques ont été installées dans le kiosque de Chamars sur le Pôle d'Echange de Chamars. Vu leur utilité pour le réseau de transports en communs (usagers et conducteurs), il a été convenu d'un partage des frais de location et d'entretien entre la Ville et le Grand Besançon. La part qui revient au Grand Besançon est de 12 716€/an. Le paiement de ces frais sera inclus par avenant dans la convention 12 février 2015 de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

### I. Contexte

Par délibération du 18/12/2014, le Grand Besançon a approuvé la convention de mise à disposition des services de la Ville de Besançon pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Dans cette convention, des missions de propreté sont incluses.

Des toilettes publiques automatiques ont été installées dans le kiosque du Pôle d'Echange de Chamars. Ces toilettes publiques sont en partie utilisées par le réseau de transports en commun du Grand Besançon (usagers et conducteurs). Le Grand Besançon a donc accepté de prendre en charge une partie des frais de location et d'entretien de ces toilettes publiques.

Il convient donc d'intégrer les frais de location et d'entretien à la convention de gestion dans le chapitre propreté.

### II. Dispositions financières

Il a été convenu que la répartition des frais serait de 1/3 pour la Ville de Besançon et 2/3 pour le Grand Besançon.

Les opérations d'entretien des sanitaires publics sont réalisées dans le cadre d'un marché contracté par la Ville de Besançon. Sur la base de ce marché, la part du coût de location et d'entretien des toilettes qui revient au Grand Besançon est de 12 716 €/an (valeur 2014).

### III. Avenant n°1 à la convention

Il est ajouté, à l'article 3.1.1 de la convention, le paragraphe suivant :

« Toilettes automatiques du kiosque Chamars

La répartition des frais de location a été arrêtée ainsi : 1/3 Ville de Besançon - 2/3 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le coût de la location et maintenance pour le Grand Besançon est de 12 716 €/an valeur 2014.

Ce coût sera réévalué chaque année en fonction de la formule de révision du marché Ville de Besançon. »

**Mme M. ZEHAF et M. J.L. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUIN 2015



Contrôle de légalité

**Convention de mise à disposition de services municipaux  
pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire  
Avenant n°1**

**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ayant son siège au 4, rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, représentée par M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2015, ci-après dénommée la CAGB, d'une part,

**Et :**

La Ville de Besançon, ayant son siège social au 2, rue Mégevand – 25034 Besançon, représentée par Jean-Louis FOUSSERET, Maire en exercice, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2015, ci-après dénommée la Ville, d'autre part.

**Préambule**

Des toilettes automatiques ont été installées par la Ville dans le kiosque Chamars. Compte-tenu de leur utilité pour le réseau de transport en commun (usagers et conducteurs), il convient de modifier l'article 3.1.1 et l'annexe 2 de la convention du 12 février 2015 relatifs à la répartition des frais de location arrêtée ainsi : 1/3 Ville de Besançon - 2/3 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

**Article 1**

L'article 3.1.1 est modifié comme suit :

**3.1.1 Propreté**

a) Nettoyage de la voirie

Les activités du secteur Propreté de la Direction Voirie et Déplacements sont le balayage manuel et mécanique, le lavage, le décapage, le désherbage, le ramassage de feuilles et le vidage de corbeilles.

Il comprend également la viabilité hivernale. Les voiries sont classées en différentes zones selon la fréquence et l'importance des activités de propreté qui y sont consacrées.

Trois types de secteurs avec des niveaux différents d'intervention sont retenus :

- hyper centre correspondant globalement aux prestations nécessaires sur les secteurs très sollicités, avec de fortes fréquentations et des aménagements de qualité (revêtements minéraux, mobiliers urbains nombreux...). Le ratio 2014 est de 1,41 €/m<sup>2</sup>/an pour la propreté,
- centre ville hors hyper centre correspondant globalement aux prestations nécessaires sur les secteurs moyennement sollicités, à fréquentation importante et des aménagements de qualité intermédiaire (revêtements minéraux et routiers, mobilier urbain présent mais en faible quantité...). Le ratio 2014 est de 1,02 €/m<sup>2</sup>/an,
- hors centre ville correspondant globalement aux prestations nécessaires sur les secteurs peu sollicités, à faible fréquentation et sur des aménagements de type routiers. Le ratio 2014 est de 0,23 €/m<sup>2</sup>/an.

Ces coûts seront réévalués chaque année en fonction de l'évolution de la valeur de Janvier de l'année d'actualisation de l'index TP09TER.

#### b) Toilettes automatiques du kiosque Chamars

La répartition des frais de location a été arrêtée ainsi : 1/3 Ville de Besançon - 2/3 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le coût de location et maintenance pour la CAGB est de 12 716 €/an valeur 2014.

Ce coût sera réévalué chaque année en fonction de la formule de révision du marché Ville de Besançon.

## **Article 2**

Les autres dispositions de la convention du 12 février 2015 demeurent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le .....

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Maire,  
de la Ville de Besançon,

Jean Louis FOUSSERET

## Annexe II

### Tableau des coûts unitaires de fonctionnement, des unités de fonctionnement et des index de révision Estimatif des coûts d'entretien pour 2015

#### VIC TRAMWAY - Estimation des charges d'exploitation 2015

(dans périmètre délimité VIC tram)

		Quantité	Unité	PU	Montant
Entretien	N1 centre ville	42 300	M2	1,55	65 565
	N2 intermédiaire	37 700	m2	0,81	30 537
	N3 extérieur	33 600	m2	0,34	11 424
Propreté	N1 centre ville	59 900	m2	1,41	84 459
	N2 intermédiaire	30 800	m2	1,02	31 416
	N3 extérieur	22 900	m2	0,23	5 267
	Toilettes Chamars	1	u	12716	12716
Eclairage public	Entretien	541	points lumineux	93	50 313
	Puissance Installée	57 375	W	0,492	28 229
SLT	Entretien	41	carrefour	424	17 384
Pluvial	Entretien	255	grilles	192	48 960
Espaces verts	Entretien	53 600	m2	0	0

**Total 386 270**

#### Voies d'intérêt communautaire hors tramway Estimation des charges d'exploitation 2015

		Quantité	Unité	PU	Montant	Obs
Entretien	N1 centre-ville		m2	1,55	0	surface
	N2 intermédiaire	32 500	m2	0,81	26 325	à actualiser
	N3 extérieur		m2	0,34	0	en 2015
Propreté	N1 centre-ville		m2	1,41	0	surface
	N2 intermédiaire	32 500	m2	1,02	33 150	à actualiser
	N3 extérieur		m2	0,23	0	en 2015
Eclairage public	Entretien	40	points lumineux	93	3 720	à recenser
	Puissance Installée	6 000	W	0,492	2 952	à recenser
Bornes automatiques	Entretien	7	Bornes	6285	43 995	
SLT	Entretien	0		424		
Pluvial	Entretien	80	grilles	22	1 760	à évaluer
Espaces verts	Entretien		m2	1,57	0	à recenser

**Total 111 902**

Voiries IC: Ave des Montboucons, TCSP Russel-Allende, rue des Founottes, P.E. Orchamps